

la nécessité urgente de mettre de l'argent entre les mains des cultivateurs de l'Ouest du Canada. C'est sur ce point que l'on insiste dans la motion dont la Chambre est présentement saisie.

Il importe que les députés se rendent compte de la gravité de la situation. Je rentre d'une visite de trois jours dans ma circonscription, où j'ai eu l'occasion de parler à un grand nombre d'agriculteurs. On m'a cité plusieurs cas d'agriculteurs qui n'ont pu terminer leurs labours d'été, faute de pouvoir acheter de l'essence pour leur tracteur. Je me trouvais la semaine dernière au village de Leslie, où le conseil d'administration de la coopérative de l'endroit venait de décider d'exiger le paiement comptant de tous les achats. Il n'avait pas le choix. Il lui fallait de l'argent pour régler ses comptes, sinon les fournisseurs de la coopérative ne lui livreraient ses commandes que contre remboursement. Il savait que les agriculteurs n'accusaient pas de retard dans leurs paiements volontairement. Les coopératives de crédit de certaines localités se retrouvent avec des réserves de caisse bien maigres même après avoir elles-mêmes obtenu du crédit. Les banques et les coopératives de crédit constatent qu'un grand nombre de leurs clients ont emprunté au maximum pour ne pas abandonner leur exploitation. La semaine dernière, on annonçait aux nouvelles le cas d'un agriculteur qui avait pour \$20,000 de blé entreposé dans sa ferme, mais on lui avait coupé l'électricité parce qu'il n'avait pas d'argent pour régler ses factures.

Les contingents de livraisons de blé continuent de traîner lamentablement. Il y a peu de temps, on espérait encore un contingent de 6 boisseaux mais depuis quelques semaines, les prévisions sont tombées à 5 boisseaux. Il paraît que le ministre de l'Agriculture aurait reconnu maintenant que la totalité du contingent de 5 boisseaux ne sera pas livrée avant la fin de l'année-récolte. Les cultivateurs l'avaient compris depuis plusieurs semaines et je me réjouis de ce que le ministre y soit arrivé. Vendredi dernier, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet des injustices qui continuent de se produire en ce qui concerne les contingents de livraisons de céréales. N'étaient-ce mes contacts récents avec les collectivités dont le quota reste bas, j'aurais été bouleversé par la réponse du ministre, à savoir que quatre des secteurs de livraison avaient encore un contingent unitaire, 19 un contingent d'un boisseau et 204 de 2 boisseaux. Il a ajouté que 509 postes avaient atteint un contingent de 3 boisseaux, 664 un contingent de 4 boisseaux et 347 un contingent de 5 boisseaux, et, pour finir, que le commissaire-en-chef lui avait donné l'assurance qu'on peut encore espérer

d'ici la fin de l'année-récolte un contingent de 5 boisseaux pour tous les postes. A mon avis, même si tous les endroits obtenaient un contingent de cinq boisseaux, cela ne changerait absolument rien, car il saute aux yeux que les cultivateurs ne pourront livrer de contingent de cinq boisseaux. J'exhorte le ministre à s'assurer tout au moins que les livraisons autorisées de grains sont équitables. Il importe de mettre en évidence les endroits où les livraisons sont les moins élevées. Même si les contingents sont portés à 1, 2 ou 3 boisseaux, cela n'ajoute souvent pas grand-chose aux livraisons de grains, parce que les céréales livrées l'automne et l'hiver derniers, en vertu de contingents de grains humides, sont portées au compte des nouvelles livraisons autorisées. Quoi qu'il arrive au juste à propos des livraisons de céréales, il est certain qu'un contingent de 5 ou 6 boisseaux ne permet pas à une exploitation agricole de rentrer dans ses frais. De nombreuses études sur la gestion agricole le prouvent.

En outre, la situation va empirer. On ne peut s'attendre encore à accroître nos ventes de céréales. Au début de la nouvelle campagne agricole le 1<sup>er</sup> août, bien des agriculteurs constateront que les livraisons de céréales ont été insuffisantes pour leur permettre de rembourser les avances en espèces de 1968-1969, et qu'ils n'auront droit qu'à des avances sensiblement réduites en 1969-1970. Si les livraisons de céréales continuent à ralentir et que le dernier paiement pour la récolte de 1968-1969 ne se monte pas à grand-chose, nombre d'agriculteurs seront en très mauvaise posture. En ce moment, beaucoup ne savent pas comment ils pourront financer les récoltes.

● (5.30 p.m.)

A l'instar d'une paralysie progressive, les conséquences de cet état de choses atteignent graduellement les autres secteurs de l'économie. Les villes et les villages qui subviennent aux besoins immédiats de l'agriculture ont été les premiers à s'en ressentir. Nombre d'exploitants de petites entreprises sont dans une situation désespérée. Dans ces centres règne le sous-emploi. La situation a maintenant gagné les centres urbains plus importants. A Regina, un grave problème d'emploi se manifeste. Sauf erreur, en Saskatchewan, les ventes au détail sont déjà inférieures de 15 p. 100 environ au niveau déjà ralenti de l'année dernière. Les conséquences de cette crise se font sentir aussi dans d'autres régions du Canada.

A l'heure actuelle, l'économie agricole de l'Ouest a besoin de toute urgence d'un apport massif de fonds. La Fédération canadienne de l'agriculture et le syndicat national des cultivateurs l'ont dit sans équivoque. On estime